ART. 20 N° II-1003

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-1003

présenté par

M. Leseul, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Aviragnet,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje,
M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli,
M. Jérôme Lambert, Mme Manin, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac,
Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

ART. 20 N° II-1003

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(ch curos)
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	150 000 000
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs) Fonds d'investissement pour reconstituer un	0	0
parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de de nuit en France et vers l'étranger (ligne nouvelle)	150 000 000	0
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à investir 150 millions d'euros par an pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de nuit en France et vers l'étranger.

En effet, le collectif "Oui au train de nuit!" estime à 150 millions annuels l'investissement nécessaire d'ici 2030 pour créer 15 nouvelles lignes nationales. Il convient ainsi de multiplier les trains de nuit sur le territoire mais aussi avec nos partenaires européens.

Afin d'assurer la recevabilité de cet amendement, ce dernier :

- ponctionne 150 millions d'euros (en AE et CP) de l'action 41 du programme 203

ART. 20 N° II-1003

- afin d'abonder du même montant (en AE et CP) le nouveau programme intitulé "Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de de nuit en France et vers l'étranger".